



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

LISTE DES DELIBÉRATIONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 5.1 – Election exécutif

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 1 : Installation de Madame Maud DUMONT, nouvelle Conseillère Municipale, à la suite de la démission de Madame Florie ARMITAGE

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Madame Florie ARMITAGE de son poste de Conseillère Municipale, il convient de pourvoir à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame Maud DUMONT venant immédiatement après M. Xavier JOLIOT sur la liste « Talence en Transition », elle est installée comme conseillère municipale. »

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétence des communes

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

MOTION : Motion pour la réalisation du RER métropolitain et la réouverture de la halte de la Médoquine

Monsieur le Maire expose :

« En décembre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole s'associaient pour mettre en œuvre le développement du réseau express régional (RER) Métropolitain. Ils ont été rejoints en 2020 par l'Etat, puis en 2022 par le Département de la Gironde.

Le RER Métropolitain est un enjeu pour notre agglomération et une priorité pour Talence puisqu'il sera un maillon stratégique de la chaîne de transport de tout le territoire. L'ensemble de ce projet représente un triple avantage car il permet de lutter contre la pollution, de proposer une alternative supplémentaire au tout automobile et d'améliorer les transports pour les Talençais.

Le train est le meilleur moyen de décarboner nos déplacements. Talence entend donc donner au ferroviaire toute sa place comme outil efficace pour accompagner la transition énergétique des transports.



A l'heure où le « tout-voiture » démontre ses limites, tant pour l'environnement que pour l'aménagement urbain, le RER Métropolitain permettra de libérer le trafic routier tout en venant renforcer la complémentarité avec d'autres formes de mobilités comme le vélo, le réseau bus/bus express, le tramway et le développement du covoiturage.

Ce projet permettra également à tous les Talençais de bénéficier d'une offre de transport renforcée, facilitant les transports du quotidien avec une fréquence de trains améliorée, des temps de trajet plus courts, des accès plus rapides aux lieux de proximité et des coûts moins élevés.

Au cœur de ce schéma de transports repensé, la gare de Talence Médoquine occupe une place centrale et place Talence comme un rouage essentiel du RER Métropolitain. La volonté de voir rouvrir cette halte au trafic voyageurs, portée, relayée et appuyée depuis de nombreuses années par la Ville de Talence et de nombreux citoyens et associations, trouve aujourd'hui, enfin, sa concrétisation.

La halte de Talence Médoquine va permettre de connecter l'offre TER avec l'offre de transports urbains (dont une future ligne de bus express à l'horizon 2027). Son objectif est de permettre une meilleure accessibilité à plusieurs pôles majeurs de l'agglomération bordelaise, comme le campus universitaire de Talence ou le Centre Hospitalier Universitaire Pellegrin. De plus, l'arrêt des TER semi-directs reliant Bordeaux à Mont de Marsan, Hendaye et Tarbes (qui traverseront la gare sans s'y arrêter) constituerait aussi un levier supplémentaire en faveur du report modal et du désengorgement de la gare Saint Jean et de ses alentours

La réouverture de La Médoquine est fondamentale pour le projet de RER Métropolitain puisque la halte sera située à la fois sur la ligne Libourne – Arcachon et celle du Médoc.

Avec 4 000 montées et descentes journalières attendues, c'est un projet d'intérêt général pour toute l'agglomération qui est aujourd'hui au centre des préoccupations. Au-delà de la seule desserte d'un bassin de population important, c'est toute une dimension multimodale qui est également mise en avant, contribuant à favoriser un fort report modal pour les déplacements du quotidien. Soucieuse du cadre de vie des riverains, la Ville s'engage dans ce projet avec la volonté de l'intégrer dans son environnement de façon harmonieuse : intégration au tissu environnant, aménagements paysagers, protections contre le bruit et limitations des nuisances sonores pour les riverains.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Talence, consciente de l'enjeu que représente la halte de la Médoquine, s'est mobilisée pour sa réouverture au trafic de voyageurs, avec l'appui de Bordeaux Métropole, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du tissu associatif local. Cette grande ambition qui nous rassemble se trouve désormais au centre de ce grand projet de RER Métropolitain qui lui est intimement lié.



C'est pourquoi, nous, élus du conseil municipal de Talence, exprimons aujourd'hui un soutien plein et entier à ce projet structurant pour Talence et l'ensemble de notre agglomération. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 4.5 - Régime indemnitaire

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 2 : Régime indemnitaire des élus

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Madame Florie ARMITAGE, Madame Maud DUMONT est devenue conseillère municipale.

Il nous faut donc mettre à jour le tableau des indemnités.

Je vous propose par conséquent de fixer, à compter du 26/09/2022, conformément aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités mensuelles de fonction ainsi qu'il suit :

Monsieur Sallaberry	Maire	4968,00
Madame Fabre-Tabourin	1 ^{er} adjoint	1714,00
Monsieur Duart	2 ^{ème} Adjoint	1714,00
Madame Sallet	3 ^{ème} Adjoint	1714,00
Monsieur Jestin	4 ^{ème} Adjoint	1714,00
Madame Rondeau	5 ^{ème} Adjoint	1266,84

Monsieur Besnard	6ème Adjoint	1266,84
Madame Castagnéra	7ème Adjoint	1266,84
Monsieur Giron	8ème Adjoint	1266,84
Madame Chadebost	9ème Adjoint	1266,84
Monsieur Erchouk	10ème Adjoint	1266,84
Madame Thomas-Pitot	11ème Adjoint	1266,84
Monsieur Fargues	12ème Adjoint	1266,84
Madame Madrid	13ème Adjoint	1266,84
Monsieur Coldefy	14ème Adjoint	1266,84
Madame Chabbat	15ème Adjoint	1266,84
Monsieur Joyon	16ème Adjoint	1266,84
Monsieur Bonnin	Conseiller municipal délégué	982,22
Madame Balligand	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Delgado	Conseiller municipal délégué	568,22
Monsieur Hanotin	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Iriart	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Larose	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Micoine	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Pene	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Desguers	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Fricot	Conseillère municipale déléguée	436,77
Monsieur Jean	Conseiller municipal délégué	436,77
Madame Ludlow	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Serrano-Uzac	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Bonoron	Conseillère municipale déléguée	187,34
Monsieur Garrigues	Conseiller municipal délégué	187,34
Madame Helbig	Conseiller municipal délégué	187,34
Monsieur Cazabonne	Conseiller municipal	0,00
Madame De Marco	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Bimboire	Conseiller municipal	146,97
Monsieur Bardin	Conseiller municipal	146,97
Madame Rami	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Martily	Conseiller municipal	146,97
Madame Greslard-Nedelec	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Joliot	Conseiller municipal	146,97
Madame Dumont	Conseillère municipale	146,97
Madame Quélier	Conseillère municipale	146,97

Ces indemnités de fonctions subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

ADOPTE par 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

**LE MAIRE,
Emmanuel SALLABERRY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 3 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 12 septembre 2022

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 12 septembre 2022 »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

41 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 8.8 – Environnement

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 26 : Signature d'une convention de mise en place d'un programme de mobilité vélo avec les associations Cycles & Manivelles et Etu'Recup

Monsieur GARRIGUES, Conseiller municipal délégué aux Nouvelles mobilités, transports, au Plan piéton et vélo métropolitain, expose :

« La Ville de Talence, dans le cadre de sa politique de mobilités et de réemploi, souhaite soutenir les associations participant aux politiques publiques.

C'est dans ce cadre que par délibération n°43 du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention d'une durée de 6 mois avec les associations « Cycles et Manivelles » et « Etu'Recup » dans le cadre d'un programme de mobilité vélo. Cette convention prenant fin au 31 décembre 2022, et afin de pérenniser ce partenariat, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à la renouveler pour une durée d'un an (renouvelable par tacite reconduction 2 fois maximum).

Pour rappel, « Etu'Recup » est une association créée en 2014 pour mettre en place une ressourcerie sur le Campus universitaire, puis une Maison du Vélo et des Mobilités Alternatives en 2018 sur Bordeaux. Cette association récupère et valorise les matériaux via le tri ou le réemploi, et remet en circuit à petit prix des objets pour leur donner une seconde vie.

Elle anime également des ateliers participatifs de réemploi et d'auto-réparation, coorganise des événements écoresponsables et propose des solutions aux particuliers et entreprises pour promouvoir des modes de consommation et de mobilité soutenables.

La Maison du Vélo, quant à elle, a vocation à promouvoir l'accès et l'utilisation quotidienne du vélo et favoriser la vélonomie via des ateliers participatifs, des ateliers mobiles d'auto-réparation, des animations ludiques et des interventions en entreprise. La vélo-école, la remise en selle et les sessions de formation à la sécurité ou au partage de la route permettent d'initier ou sécuriser ceux et celles qui souhaitent se lancer. La Maison du Vélo est membre du réseau des Maisons métropolitaines des mobilités alternatives (MAMMA) de Bordeaux Métropole.

« Cycles et Manivelles » est une association loi 1901 à but non lucratif, née en 2013 à l'initiative de quelques passionnés du vélo. Son principal objet est la promotion active de la pratique quotidienne du vélo et plus largement la mobilité soutenable. Cette association mène différentes activités favorisant la mise ou remise en selle et la pratique quotidienne du vélo : information, sensibilisation, ateliers vélo participatifs et solidaires, vélo-école pour adultes, animations, événements etc. La réduction des déchets est également au cœur de son projet : Elle récupère des vélos usagés et des matériaux en lien avec la pratique du vélo. Elle met en place des forfaits évolutifs pour les enfants, un prêt de vélos atypiques et accueille des permanences MAMMA. Enfin, elle est membre du réseau national « Heureux Cyclage » qui crée et anime des ateliers et événements relatifs au réemploi et au recyclage.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention en pièce jointe avec les associations « Cycles & Manivelles » et « Etu'Récup » pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction au maximum 2 fois,
- Verser aux associations Cycles & Manivelles et Etu'Récup une subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 € par association qui sera versée en une fois à la signature de la présente convention ;
- Mettre à disposition de ces associations un local de 6 m² destiné au stockage du matériel de la Maison du Vélo. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 8.9 - Culture

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 25 : Convention de prêt de documents de la commune de Talence aux Archives départementales de la Gironde

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à l'Urbanisme, à l'Habitat, au Commerce et marchés, expose :

“Les archives produites par la collectivité constituent la mémoire de la commune de Talence et de ses habitants.

La ville, soucieuse de valoriser son patrimoine, a souhaité rendre accessibles à tous, dans le respect de la réglementation, les registres paroissiaux, dont certains sont très anciens.

C'est donc dans ce cadre que la commune a sollicité les Archives Départementales, afin de réaliser un prêt temporaire portant sur les registres paroissiaux (et tables décennales correspondantes) de la collectivité, et ce, à des fins de numérisation et de mise en ligne des images sur le site internet des Archives départementales.

Il s'agit ici d'offrir au citoyen comme au chercheur, l'accès à ces données, en s'appuyant sur l'expertise des conservateurs des Archives départementales.

En conséquence, je vous propose, de bien vouloir :

- accepter le principe de l'établissement de la convention de prêt entre le Conseil départemental de la Gironde et la commune de Talence ;
- autoriser Monsieur le Maire de à signer la convention jointe en annexe, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 4 : Décisions municipales – Information du Conseil

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 19/08/22	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation de soirées « Matchs d'impro » les mercredis 5/10, 9/11, 14/12/2022 et les 11/01, 22/02, 22/03, 26/04,	ASSOCIATION LA LICOEUR – Bègles (33)

	10/05 et 07/06/2023 et mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture.	
N° 2 25/08/22	Organisation d'un partenariat pour contribuer au développement du goût pour la lecture dans le cadre de la 12 ^{ème} édition du « Prix Collèges et Lycées de Talence » qui aura lieu à la médiathèque Castagnéra sur l'année scolaire 2022/2023.	LYCEE KASTLER – Talence (33) LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE – Talence (33) LYCEE VICTOR LOUIS – Talence (33) COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33) COLLEGE HENRI BRISSON – Talence (33) COLLEGES SAINT- GENES – Talence et Bordeaux (33)
N° 3 25/08/22	Passation d'un contrat d'exploitation non commerciale pour la diffusion du film « Tout simplement noir » le vendredi 25/11/2022 au Dôme dans le cadre de la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité. Montant de la prestation : 422,00 € TTC	PRODUCTEUR GAUMONT – Neuilly sur Seine (92)
N° 4 30/08/22	Signature d'un contrat de production pour l'organisation de l'exposition « Océans à la dérive » du 27/09 au 31/12/2022 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 1 750,00 € TTC	Mme Vanessa BALCI – Talence (33)
N° 5 30/08/22	Signature d'un contrat de production pour l'organisation de l'exposition « Océans à la dérive » du 27/09 au 31/12/2022 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 250,00 € TTC	Mme Claire HAREL – Cestas (33)

N° 6 05/09/22	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc Peixotto le samedi 01/10/2022 dans le cadre de l'organisation du report de la fête nationale.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 7 06/09/22	Signature d'un contrat de production pour l'organisation de l'exposition « Océans à la dérive » du 27/09 au 31/12/2022 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 1 500,00 € TTC	Mme Emmanuelle DUBARRY – Seignosse (40)
N° 8 07/09/22	Signature d'un contrat pour le prêt d'une œuvre d'art dans le cadre de l'organisation de l'exposition « Océans à la dérive » du 27/09 au 31/12/2022 au Forum des Arts et de la Culture. Prêt consenti à titre gracieux.	MAIRIE DE LACANAU – Lacanau (33)
N° 9 13/09/22	Mise à jour de la régie de recettes « Régie multiservices » en supprimant notamment, dans l'énumération de l'encaisse des produits, la recette de l'utilisation horaire des courts de tennis à compter du 01/10/2022.	
N° 10 14/09/22	Animation de 8 conférences d'histoire de l'art sur les trésors de Rome, Venise et Florence pour la saison 2022/2023 et mise à disposition à titre gracieux des locaux de la Médiathèque Castagnéra.	ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)
N° 11 14/09/22	Souscription d'un nouvel abonnement (incluant location, maintenance et hébergement) à une application mobile pour la ville pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Montant de la dépense : 9 600,00 € TTC	SAS LUMIPLAN VILLE – Paris (75)
N° 12 15/09/22	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans sa mise en œuvre ainsi que l'animation du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2022/2023. Montant des prestations : 1 985,49 € HT (l'association étant non soumise à la TVA)	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)

<p>N° 13 15/09/22</p>	<p>Convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) à compter du 22/09 au 06/07/2023 afin d'y organiser des cours de danse.</p>	<p>ASSOCIATION LE CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)</p>
<p>N° 14 15/09/22</p>	<p>Mise à disposition à titre gracieux de l'Agora Haut-Carré et de la salle Badiane du 06/10 au 09/10/2022 dans le cadre du festival 1 2 3 Musique.</p> <p>Montant de la dépense : 375,00 € TTC correspondant au frais de mise en sécurité de l'événement.</p>	<p>UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)</p>
<p>N° 15 19/09/22</p>	<p>Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Eclisse totale » dans sa version allégée qui sera donné le 07/10/2022 à l'Agora Haut-Carré dans le cadre du festival 1 2 3 Musique.</p> <p>Montant des prestations : 6 046,00 € TTC comprenant deux représentations (l'une à l'attention des scolaires, la seconde tout public) et les frais de transport et de restauration pour 5 personnes.</p>	<p>ASSOCIATION LES AMIS DU QUATUOR LEONIS – Urzy (58)</p>
<p>N° 16 20/09/22</p>	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/09/2022 sur une parcelle de terrain située 6^{ème} division, 4^{ème} rang, n° 7, superficie de 1,60 m², soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180 € (soit 120 € pour la Ville et 60 € pour le CCAS).</p>	<p>M. Gérard JOSE – Cebu City (Philippines)</p>
<p>N° 17 20/09/22</p>	<p>Passation des accords-cadres à bons de commande suivants pour l'organisation de séjours pour enfants pour une période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 2 : Organisation de classes vertes Montant estimé de la dépense : 40 200,00 € TTC - Lot 3 : Organisation de classes patrimoine Montant estimé de la dépense : 40 200,00 € TTC 	<p>ASSOCIATION VALT 33 – Bordeaux (33)</p>
<p>N° 18 20/09/22</p>	<p>Signature d'une convention de mise à disposition de locaux afin de permettre l'utilisation de la salle omnisports du Lycée Victor Louis située 480 cours de la Libération à Talence.</p>	<p>ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN –</p>

		Talence (33)
N° 19 20/09/22	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux afin de permettre l'utilisation de la salle omnisports du Lycée Victor Louis située 480 cours de la Libération à Talence.	UST BADMINTON – Talence (33)
N° 20 20/09/22	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux afin de permettre l'utilisation de la salle omnisports du Lycée Victor Louis située 480 cours de la Libération à Talence.	UST TENNIS DE TABLE – Talence (33)
N° 21 20/09/22	Prêt à titre gracieux de deux bassons français de la marque Buffet Crampon jusqu'au 30/06/2023.	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL JACQUES THIBAUD – Bordeaux (33)
N° 22 21/09/22	Convention de partenariat de tutorat pédagogique pour l'accueil d'étudiants en tant qu'observateurs dans certains cours de musique ou de danse pour l'année scolaire 2022/2023.	POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MUSIQUE ET DANSE – Bordeaux (33)
N° 23 22/09/22	<p>Passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie :</p> <p>- Avenant n° 8 au marché n°20/21-2A « Gros œuvre – Démolition – Fondations » pour prendre en compte la démolition de dallages existants de très faible épaisseur qui se sont affaissés et ont cédé, la création de dallages complémentaires avec une épaisseur conforme à la charge d'exploitation pour un montant de + 21 199,54€ HT soit + 25 439,45€ TTC</p> <p>Montant initial du marché : 1 497 599,12 € TTC Rappel montant avenant n° 1 : + 17 466,88 € HT et + 10 859,10 € HT (calculé sur 6 mois) Rappel montant avenant n° 2 : + 1 706,00 € HT Rappel montant avenant n° 3 : + 19 035,21 € HT Rappel montant avenant n° 4 : + 10 709,16 € HT (calculé sur 6 mois) Rappel montant avenant n° 5 : + 11 359,61 € HT et + 14 010,30 € HT Rappel montant avenant n° 6 : + 7 843,60 € HT</p>	SECMA BATIMENT SAS – Floirac (33)

<p>Rappel montant avenant n° 7 : + 5 169,50 € HT Montant de l'avenant n° 8 : + 21 199,54 € HT Nouveau montant du marché : 1 640 829,80 € TTC</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 21/09/2022, a donné un avis favorable à sa passation.</p> <p>- Avenant n° 1 au marché n°20/21-3 « Charpente bois » pour la prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de postes sur les bâtiments B1 Ouest, B1 Est et bâtiment C pour un montant de – 41 378,87 € HT soit – 49 654,65 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 356 282,40 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : - 41 378,87 € HT Nouveau montant du marché : 306 627,76 € TTC</p> <p>- Avenant n° 2 au marché n°20/21-5 « Menuiserie extérieure – Occultation » pour la prise en compte des modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 - fenêtre ME 12 moins grande - Phase 2 - ajout fenêtre bureau direction et salle des maîtres portes extérieures, accès maternelle, chaufferie et local déchets - Porte logement avec imposte : plus-value du châssis fixe et des petits bois y compris dépose - Fenêtre 2 vantaux avec imposte vitrée y compris dépose - Fourniture et pose châssis fixe aluminium PF30 min 1400 x 1200 vitré - Remplacement de panneaux isolant 2 faces tôleées alu - Reprise manœuvre soufflet <p>Pour un montant de – 1 369,08 € HT soit - 1 642,89 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 217 446,18 € TTC Rappel montant avenant n° 1 : + 24 101,48 € HT Montant avenant n° 2 : -1 369,08 € HT Nouveau montant du marché : 244 725,06 € TTC</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 21/09/2022, a donné un avis favorable à sa passation.</p>	<p>MCE PERCHALEC SARL (mandataire) / SARL NOAILLES – LANDES TERMITES (Co- traitant) – Parentis (40)</p> <p>SARL PPG – Yvrac (33)</p>
--	--

	<p>Rappel montant avenant n° 1 : + 19 330,76 € TTC Rappel montant avenant n° 2 : + 21 246,27 € HT Montant avenant n° 3 : + 7 850,84 € HT Nouveau montant marché : 247 479,49 € TTC</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 21/09/2022, a donné un avis favorable à sa passation.</p>	
N° 24 22/09/22	<p>Convention de prêt de l'exposition « Sur la piste du moustique tigre » qui sera présentée dans le cadre des Assises de la Participation, salle François Mauriac, le 01/10/2022.</p>	<p>FEDERATION DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA GIRONDE – Beychac et Caillau (33)</p>
N° 25 22/09/22	<p>Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 143 du 01/07/2022 et passation d'un marché de maintenance relatif à l'outillage stationnaire du service menuiserie en incluant des matériels supplémentaires nécessaires pour une durée ferme allant de la date de notification au 30/06/2023, renouvelable par tacite reconduction, trois fois un an jusqu'au 30/06/2026.</p> <p>Montant de la dépense révisable : 5 341,27 € TTC.</p>	<p>SARL DALLA SANTA – Saint Loubès (33)</p>

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
 MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 5.3 – Désignations de représentants

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procurator à M. SALLABERRY), M. GIRON (procurator à Mme HELBIG), Mme MADRID (procurator à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procurator à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procurator à Mme SALLET), Mme FRICOT (procurator à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procurator à Mme RAMI)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 5 : Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs - Modification

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 6 du 8/06/2020, il a été procédé à la désignation de divers conseillers municipaux afin que ces derniers représentent la commune dans un certain nombre d'organismes extérieurs.

La dite-délibération a été modifiée par délibération n° 6 du 29/03/2021 s'agissant de la désignation de plusieurs élus en tant que délégués au sein des Conseils des écoles de la commune, et par délibérations n° 7 du 9/11/2020, n° 4 du 1/02/2021 et n° 5 du 5/07/2021 concernant la désignation d'élus ou de personnalités qualifiées siégeant au Conseil d'Administration de l'association LUDILOISIRS.

Je vous propose de procéder à une mise à jour de ces délégations en apportant les modifications suivantes, et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... ») :

Ecole maternelle Georges LASSERRE :

Elu désigné : Mme Jacqueline CHADEBOST (en lieu et place de Mme Laetitia THOMAS-PITOT)

Le reste des désignations au sein des Conseils des écoles demeure inchangé.

Association LUDILOISIRS – Conseil d'administration :

Personnalité qualifiée : Mme Marlène PARIS (en lieu et place de M. Arnaud DELBREL démissionnaire).

Le reste des désignations au Conseil d'administration de l'association LUDILOISIRS demeure inchangé.

Lycée Technique d'Etat Alfred Kastler :

Elu titulaire désigné : Mme Simone BONORON (en lieu et place de Mme Jacqueline CHADEBOST)

Le reste des désignations au sein du Lycée Technique d'Etat Alfred Kastler demeure inchangé.

Par ailleurs en raison de la démission de Mme Florie ARMITAGE, Conseillère Municipale, il convient de procéder à son remplacement au sein de divers organismes extérieurs mais aussi de commissions municipales ou groupes de travail dans lesquels elle siégeait.

Commission Acapulco :

- | | |
|---|--------------------|
| - Emmanuel SALLABERRY | - François JESTIN |
| - Frédérique FABRE-TABOURIN | - Mathieu COLDEFY |
| - Jean-Jacques BONNIN | - Christian PENE |
| - Jacqueline CHADEBOST | - Salem ERCHOUK |
| - Maud DUMONT | - Christian BARDIN |
| - Architecte CAUE | |
| - Présidente du Conseil Syndical Acapulco ou représentant | |

Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales :

- | | |
|----------------|-------------------------|
| - Titulaire : | - Mathieu JOYON |
| - Suppléants : | - Vincent BESNARD |
| | - David BIMBOIRE |
|
 | |
| - Titulaire : | - Laetitia THOMAS-PITOT |
| - Suppléants : | - Brigitte SERRANO-UZAC |
| | - Maud DUMONT |

Collège Victor Louis :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Titulaire : Brigitte SERRANO-UZAC | - Suppléant : Salem ERCHOUK |
| Titulaire : Monique DE MARCO | - Suppléant : Isabelle RAMI |

Mission Locale des Graves – Assemblée générale et Conseil d'Administration :

- Mathieu COLDEFY
- Jacqueline CHADEBOST
- Jean-François LAROSE
- Maud DUMONT

Maison de retraite publique Gardères – Conseil d'administration :

- Président : Emmanuel SALLABERRY
- Isabel MADRID
- Monique DE MARCO

Commission d'examen des contrats de concession :

- Titulaires :
- Frédérique FABRE-TABOURIN
 - François JESTIN
 - Guillaume HANOTIN
 - Jean-Jacques BONNIN
 - Maud DUMONT

- Suppléants :
- Jeanne SALLET
 - Sophie RONDEAU
 - Mathieu COLDEFY
 - Christine QUELIER

- Talence Innovation Sud Développement – Assemblée générale

Elu désigné par le groupe « Talence en Transition » : Mme Maud DUMONT (en lieu et place de Mme Isabelle RAMI)

Le reste des désignations demeure inchangé.

- Comité de Jumelage

Elu désigné par le groupe « Talence en Transition » : Mme Maud DUMONT (en lieu et place de Mme DE MARCO)

Le reste des désignations demeure inchangé.

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

**LE MAIRE,
Emmanuel SALLABERRY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 5.7 - Intercommunalité

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 6 : Pôle d'échanges multimodal de Talence La Médoquine : modification de la convention de financement des études de projet et de la réalisation

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n°5 en date du 12 septembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de financement des études de projet et de la réalisation du Pôle multimodal de Talence La Médoquine.

Or, postérieurement à cette séance du conseil, ladite convention a fait l'objet de modifications à la marge à l'initiative des autres parties, imposant dès lors une nouvelle délibération.

Dans ce contexte, vous trouverez en pièce jointe la convention avec en jaune les parties ajoutées, l'ensemble des autres dispositions demeurant identiques à la convention qui vous a été présentée lors du Conseil Municipal du 12 septembre.

Pour rappel du calendrier enfin, les études projet et la consultation des entreprises se dérouleront sur 2023 pour une phase de travaux comprise entre fin 2023 et été 2025. La mise en service de la halte ferroviaire sera effective pour la rentrée de septembre 2025.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- Adopter les dispositions évoquées dans la présente délibération,
- M'autoriser à signer, en lieu et place de la précédente convention, la convention de financement annexée à la présente délibération ainsi que tout document contractuel nécessaire à l'exécution dudit projet objet de la présente délibération. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 7 : Avance de subvention à la coopérative de l'école Georges Lasserre pour l'organisation d'un projet pédagogique sur l'année scolaire 2022-2023

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs et à l'Accueil de l'Enfant et Entretien des Bâtiments Communaux, expose :

« Le conseil d'école de l'école élémentaire Georges Lasserre a validé le 23 juin dernier un projet pédagogique de découverte du patrimoine de la montagne présenté par les enseignants des classes de CM2.

Ce projet concernera 84 enfants (sous réserve des effectifs précis au moment du séjour) répartis en 3 classes et durera 5 jours pour chaque classe. Il se déroulera sur la station de Gourette.

La coopérative scolaire sollicite la Ville de Talence pour un soutien financier à ce projet.

Considérant que les enseignants ne participeront pas aux classes de découverte organisées pour l'année 2022-2023 par la Ville et privilégient le projet de l'école, la Ville se propose de participer au financement du départ des enfants par référence au financement des classes de

découvertes soit 52 euros par enfant et par jour.

A cet effet je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à verser en 2 parties, 50 % en octobre 2022 et 50% en janvier 2023, la subvention demandée soit 21 840 €.

L'école adressera au service Education Enfance dans le mois qui suivra sa mise en place une attestation d'organisation. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 8 : Produits communaux - Années 2021 à 2022 - Créances éteintes

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé un bordereau de situation faisant état de l'effacement des dettes d'une administrée prononcé par le Tribunal d'Instance de Bordeaux suite à l'instruction de son dossier par la Commission de surendettement de la Banque de France.

Le montant total de ces créances éteintes est de 294,78 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6542 du budget en cours.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en créances éteintes de ces titres.»

ADOPTE par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENT : M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 9 : Produits communaux - Années 2016 à 2021 - Admissions en non-valeur – Budget principal – Budget des pompes funèbres

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Trésorier Principal de Talence m'a adressé trois états avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2015 à 2021.

Budget principal

- Deux états concernent les impayés à hauteur de 4 621,90 € relatifs à :
 - des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 1 776,14 €,
 - des redevances pour des activités culturelles pour 115,07 €
 - des redevances d'occupation du domaine public pour 2 446,90 €,
 - des revenus des immeubles pour 220,04 €,

- un remboursement dû pour trop perçu sur salaire pour 63,75 €.

Budget des pompes funèbres

- Un état concerne un impayé de 82,80 € relatif à un dépassement horaire facturé à une entreprise de pompes funèbres.

Le montant des dépenses sera imputé à l'article 6541 de chacun des budgets concernés.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres.»

ADOPTE par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice :

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 10 : Bail à construction Résidence Jean Monnet 25 rue Rémi Belleau / Cession au profit d'Aquitanis

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 25 octobre 1988, la ville de Talence a approuvé la signature d'un bail à construction au profit de l'OPHLM de la Communauté Urbaine de Bordeaux, aujourd'hui dénommé AQUITANIS, en vue de la réalisation d'un immeuble collectif d'habitation 25 rue Rémi Belleau à Talence.

Le bail, qui concerne les parcelles BL 122, BL 142 et BL 144 d'une contenance de 9761 m², a été conclu pour une durée de 34 ans et se termine le 15 novembre 2022. Il prévoit le versement d'un loyer annuel de 100 000 francs et un transfert de propriété du terrain au profit d'Aquitanis en fin de bail moyennant le versement de la somme d'un million de francs en plus du dernier loyer soit 152 449, 01 €.

Le bail arrivant à échéance, il convient donc d'approuver cette cession à laquelle la ville s'est engagée, ce dernier contenant une promesse synallagmatique de vente du terrain à Aquitanis.

Les services de France Domaine ont approuvé la transaction par courrier en date du 30/09/2022.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la vente des parcelles BL 122, BL 142 et BL 144 d'une contenance de 9761 m² situées 25 rue Rémi Belleau, moyennant le prix de 152 449,01 € au profit de la société Aquitanis domiciliée 1 avenue André Reinson à Bordeaux,
- De bien vouloir autoriser M. JESTIN à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 8.4 – Aménagement du territoire

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 11 : Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier rue François Rabelais

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre des travaux liés à la construction du projet de réhabilitation du Lycée Hôtelier par la Région Nouvelle Aquitaine, demeurant 14 rue François de Sourdis à Bordeaux, l'éclairage public doit être déposé par le SDEEG et un éclairage provisoire installé.

Sur le territoire de la Commune, seul le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) est autorisé à effectuer ce type de travaux.

Ces derniers se dérouleront en 2 phases qui débiteront la semaine 45 :

- Phase 1 : dépose du mobilier et pose d'un matériel provisoire.
Le coût estimé selon devis joint en date du 14 septembre 2022 est de 1 517,66 € TTC.
- Phase 2 : pose de mobilier neuf à l'achèvement du chantier.

Le coût estimé selon devis joint en date du 14 septembre 2022 est de 11 783,80 € TTC.

Pour ce faire, la Ville doit programmer ces opérations auprès du SDEEG et les régler.

La présente convention a pour objet de déterminer le montant et les modalités du remboursement des travaux effectués par la Commune pour le Conseil Régional d'Aquitaine.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Approuver les termes de la présente délibération,
- Autoriser M. JESTIN à signer la convention.»

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 12 : Convention de partenariat entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde (DSDEN) et Talence

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville a pour objectif de renforcer l'action de son Service culturel en matière d'éducation artistique et culturelle auprès des écoles du 1^{er} degré de Talence.

En effet, l'axe n°1 du Projet de développement culturel présenté au Conseil municipal du 7 mars 2022 intègre l'objectif de « renforcer les projets d'éducation artistique et culturelle et d'en faire une ambition partagée en s'appuyant sur la complémentarité des acteurs ».

Depuis plusieurs années, le Service culturel propose chaque année un parcours artistique autour d'un ou plusieurs spectacle(s) de la saison culturelle. Ce parcours comporte un spectacle scolaire, des rencontres avec des artistes, des ateliers se déroulant dans les classes amenant à une restitution en fin d'année. Afin de mener à bien ces projets, des intervenants extérieurs conduisent des actions de sensibilisation et de pratique sur le temps scolaire.

En cette rentrée scolaire, et conformément au règlement de l'Académie de Bordeaux, il est nécessaire de préciser les objectifs et les engagements respectifs de la Ville et de la DSDEN de la Gironde.

Dans le but de formaliser ce partenariat, je vous propose :

- d'approuver la convention ci- jointe,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférent. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 13 : Scène partenaire 2022 : signature d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors de la séance du 10 avril 2017, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention a permis un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants lors des 5 précédentes saisons culturelles.

L'avenant à cette convention, pour le deuxième semestre de l'année 2022, vise 3 objectifs :

- 1- La prolongation de la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2022.
- 2- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.

- 3- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour l'année 2022 et déterminer le cadre particulier d'accord à trouver en cas d'annulation pour cause de Covid-19.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- Le collectif aaO pour le spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » prévu les 19 et 20 octobre 2022 au Dôme pour 3 représentations (1 Tout public et 2 scolaires)

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ce spectacle et les modalités de prise en charge financière étaient prévues de la manière suivante : partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose :

- d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joints,
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux documents ainsi que toutes les pièces y afférent.

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 14 : Convention de partenariat artistique entre la compagnie Christine Hassid Project et Talence

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Conformément à l'axe n°1 du Projet de développement culturel présenté au Conseil municipal du 7 mars 2022, la ville de Talence s'est inscrite dans une démarche visant à « renforcer les projets d'éducation artistique et culturelle et d'en faire une ambition partagée en s'appuyant sur la complémentarité des acteurs ».

Dans le cadre de cette dynamique, le Service culturel souhaite développer une sensibilisation à l'univers de la danse dans le cadre du Parcours artistique autour du spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » programmé le jeudi 20 octobre 2022 au Dôme.

Ce parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) comporte en plus du spectacle scolaire précité, des rencontres avec des artistes, des ateliers se déroulant dans les classes amenant à une restitution en fin d'année.

Afin de mener à bien ces projets, il convient de recourir à un intervenant extérieur qui conduira ces actions de sensibilisation et de pratique sur le temps scolaire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305220-20221017-2022OCTOBRE14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022

Affichage : 19/10/2022

La Compagnie Christine Hassid Project a toute capacité à mener ces actions en direction de 6 classes des écoles maternelles de Talence pour un total de 36 heures d'intervention. En contrepartie de cette prestation, il sera versé la somme de 2 730 € à la Compagnie Christine Hassid.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec cette compagnie. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 15 : Délibération de principe pour le recrutement d'agents remplaçants

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les cas limitativement fixés par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique à savoir :

- Lorsqu'ils sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,
- Lorsqu'ils sont indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales (maximum 6 mois),
- Lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- Lors d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique [congrés annuels, congrés pour raisons de santé (congré de malade ordinaire, congré de longue maladie, congré de longue durée, congré d'invalidité temporaire

- imputable au service, congé de grave maladie), congés maternité ou pour adoption, congé paternité, congé de présence parentale, congé parental],
- Ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Enfin, tout recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent relevant des cas de recours aux agents contractuels dans la Fonction Publique Territoriale prévus notamment à l'article L. 332-13 précité est organisé conformément à la procédure de recrutement interne à la collectivité permettant de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ainsi et pour chaque recrutement, l'autorité territoriale devra assurer la publication d'un avis d'emploi sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, par tout moyen assurant une publicité suffisante.

Les candidatures seront adressées à l'autorité dans la limite d'un délai qui, sauf urgence (notamment si le remplacement de l'agent absent doit intervenir rapidement pour respecter le principe de continuité de service public), ne peut être inférieur à un mois à compter de la date de publication de l'avis précité.

Au vu de l'article L332-13 du Code général de la fonction publique, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à :

- Recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience du candidat.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012.»

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre
2022**

**LE MAIRE,
Emmanuel SALLABERRY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 16 : Recrutement d'un agent polyvalent administratif et technique à la restauration municipale

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ pour mobilité interne de l'agent titulaire du poste d'adjoint polyvalent administratif et technique au sein de la restauration municipale, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel afin de répondre aux besoins du service.

Cet emploi de catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques ou administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Assurer du secrétariat polyvalent (saisie de bons financiers, commandes, rapprochement des factures, tâches diverses de secrétariat...)
- Accueil téléphonique et physique des différents interlocuteurs (fournisseurs, écoles, Mairie)
- Gérer les relations entre les écoles et la cuisine

- Gérer la comptabilité et la traçabilité de la production journalière
- Planifier son travail sur les manifestations en collaboration avec la secrétaire du service et le cuisinier en charge de la production
- Gérer les stocks (caves, office du 1er étage de la mairie, produits entretiens et non alimentaires cuisine)
- Préparer, livrer en concertation avec les livreurs (et assurer si besoin) le service pour les repas de direction, les manifestations, les vins d'honneurs, fêtes et cérémonies le week-end
- Nettoyer les locaux et matériels
- Contrôler et suivre les nappes et vêtements de travail en location-entretiens

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques ou administratifs à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de catégorie C du cadre d'emploi des adjoints techniques ou administratifs en lieu et place de l'emploi précédent à compter du 1^{er} octobre 2022,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 17 : Reconduction du poste d'assistante administrative au Forum des arts et de la culture et au service culturel

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors du conseil municipal du 18 octobre 2021, dans la perspective du départ à la retraite de l'agent titulaire du poste assurant des missions de secrétariat au FORUM et au vu des besoins du service culturel, un poste d'Assistante Administrative ayant des missions sur ces deux entités avait été créé.

En l'absence de candidat fonctionnaire, un contractuel avait été recruté. Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L332-14 du Code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales pour le Forum :

- Assurer des missions de secrétariat (courriers, comptes rendus, conventions, bilans...),
- Accueil téléphonique et physique : accueillir, guider et renseigner le public visiteurs et usagers y compris lors de manifestations,

- Gérer les plannings d'accueil (visites scolaires, groupes, interventions services et sociétés), auditorium et différents espaces de l'établissement,
- Inscription des élèves aux ateliers d'art plastique et saisie des données en lien avec la régie,
- Gestion des bons de commandes (logiciel ALFRESCO/Grand Angle) et réception des marchandises.

Rappel des missions principales pour le Service culturel :

- Assister la responsable du pôle spectacles vivants pour la mise en œuvre des spectacles,
- Assurer des missions de secrétariat (courriers, comptes rendus, conventions, bilans, tableaux de bord de l'organisation des spectacles...),
- Assurer le suivi de l'élaboration des outils de communication pour le pôle « spectacles vivants ».

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif est calculée de la façon suivante :

- o Traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif
- o IFSE mensuelle de 307.97€ groupe de fonction C2

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022 pour une durée de 1 an.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012.»

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 18 : Recrutement d'un Gestionnaire paie au sein des Ressources Humaines

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ au 06/12/2022 de l'un des agents Gestionnaire de paie au sein des Ressources Humaines, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service. Ce poste du cadre d'emploi des Adjoints administratifs ou des Rédacteurs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Administrateur de l'outil PLEIADE – lien avec Bordeaux-Métropole et SOPRA
- Interlocuteur du Trésorier Payeur Général
- Suivi réformes et mise en œuvre en paie
- Élaboration processus de paie (éléments fixes + variables) ville (sauf AEEBC et Périscolaire)
- Gestionnaire point paie mensuel ville

- Impact maladie en paie
- Simulations de salaire
- Gestion de l'impact paie mutuelle labellisée et participation aux frais de déplacements
- Agent ressource pour les agents, les chefs de service, les élus
- Travailler en binôme

Missions annexes :

- Élaboration, suivi et diffusion du flash info
- Gestionnaire des commandes du service en interne (fournitures diverses...) et sur sites dédiés ALFRESCO...
- Participation aux missions partagées de l'ensemble du service, notamment aide à la construction de différents outils croisés : RSU, ...

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/11/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Adjoints administratifs ou des Rédacteurs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Gestionnaire de paie au sein des Ressources Humaines, en lieu et place de l'emploi précédent, cadre d'emplois des Adjoints administratifs ou des Rédacteurs à compter du 01/11/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 19 : Modification de durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe à temps non complet à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a procédé à l'augmentation du temps de travail de l'enseignante de danse libre portant ainsi le nombre d'heures de cours hebdomadaires à 11h15.

Aujourd'hui et depuis deux ans, nous constatons une baisse de fréquentation de la discipline « danse libre » dans les premiers niveaux au profit d'une évolution croissante des effectifs vers d'autres pratiques artistiques (danse jazz, danse Hip Hop, danse classique et contemporaine). Les tentatives de création, en concertation avec l'agent en poste, d'une nouvelle discipline transversale ouverte à tous les danseurs, toutes disciplines confondues, intitulée « Analyse du mouvement dansé » n'ont pas connu le succès escompté en termes de fréquentation.

Les propositions de présentations régulières de la danse dans les écoles n'étaient pas réalisables par l'agent, aussi, en fin d'année scolaire, nous lui avons proposé avec son accord de diminuer son temps de travail.

Cette diminution entre dans une logique d'adaptation du service public à l'évolution constante des pratiques des publics et des usagers. Cette durée de travail a été redéployée, pour une partie sur le contrat de danse Hip Hop et pour l'autre partie sur la « mission handicap » avec la création d'un cours de danse pour les enfants et adolescents porteurs de handicap. Le nombre d'heures de cours hebdomadaires passe de ce fait de 11h15 à 10h15.

Cette modification de quotité étant inférieure à 10%, l'avis du Comité Technique n'est pas requis.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Diminuer la quotité de temps de travail de cet Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe en CDI à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2022,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 20 : Reconduction du poste d'assistante de conservation du patrimoine à la Médiathèque

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors du conseil municipal du 18 novembre 2021, en raison du départ à la retraite de l'agent titulaire du poste assurant des missions de référente de l'action culturelle pour le réseau des Médiathèques, et au vu des besoins du service, un recrutement avait été réalisé sur un poste d'Assistante de conservation du patrimoine contractuel de catégorie B en l'absence de candidat fonctionnaire.

Il vous est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Référente de l'action culturelle pour le réseau des médiathèques
- Pilotage et coordination des différents programmes d'animation des médiathèques
- Participation à l'élaboration de la Politique de documentation
- Participation à la réflexion sur le public adolescent en lien avec l'équipe jeunesse
- Accueil, orientation et conseil des publics

- Actualisation, renouvellement et valorisation des collections

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques est calculée de la façon suivante :

- o Traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon du grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- o IFSE mensuelle de 524.3€ groupe de fonction B1

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le contrat de l'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques contractuel à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022 pour une durée de 2 ans,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 21 : Recrutement d'une assistante RH au sein des Ressources Humaines

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ d'un agent occupant un poste d'assistante RH au sein des Ressources Humaines, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste du cadre d'emploi des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Rédaction d'actes administratifs divers (arrêtés, contrats, délibérations),
- Gestion des instances paritaires,
- Participation à l'élaboration des éléments de paie,
- Gestion des dossiers retraite des agents, de l'estimation à la demande de pension,
- Gestion des positions statutaires.

Missions annexes :

- Gestion du courrier (navette),
- Travail en transversalité avec l'équipe RH, sous la supervision des 2 adjoints selon les missions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/10/2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Adjointes administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistante RH catégorie C au sein des Ressources Humaines, en lieu et place de l'emploi précédent, cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 01/10/2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 22 : Recrutement d'un technicien énergie au sein de la Direction des Bâtiments et de la Transition Énergétique

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le contexte actuel d'évolution de la réglementation en matière de transition énergétique, la collectivité doit renforcer ses équipes. C'est la raison pour laquelle est proposée la création d'un poste en catégorie B, sur le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux.

Ce poste pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Suivi du marché d'exploitation des chaufferies :
 - Suivre et contrôler le Marché d'exploitation des installations de chauffage (P1 / P2 / P3),
 - Assurer la coordination, le suivi et la vérification des travaux neufs ou d'entretien de chauffage,

- Assurer un suivi analytique des consommations et financier du marché,
 - Diagnostiquer/faire diagnostiquer et contrôler les équipements.
- Suivre les consommations énergétiques :
 - Suivre et optimiser les consommations énergétiques des bâtiments, optimisation des abonnements avec analyse des anomalies et mise en œuvre d'actions techniques correctives.
- Suivi du plan de transition énergétique :
 - Suivre et faciliter avec le bureau d'étude l'établissement du Schéma Directeur Immobilier Energie,
 - Collaborer à l'établissement du Plan pluri annuel de transition énergétique,
 - Participer au montage d'opération avec recommandations et prescriptions dans le domaine énergétique.
- Suivi du Décret Tertiaire :
 - La mise en œuvre du Décret Tertiaire jusqu'à l'enregistrement des données sur la plateforme OPERA.
- Suivi Contrats d'Economie d'Energie (C.E.E.) et recherche de subvention :
 - Mettre en œuvre de C.E.E et suivi jusqu'à réception de l'ouvrage en collaboration avec les chargés d'opérations : analyser les projets, identifier les travaux recevables dans le cadre du C.E.E, déclarer les projets,
 - Rechercher des moyens de subventions et montage de dossier dans le cadre de la rénovation énergétique. (ADEME -- Région -- Etat ...).
- Suivi des Diagnostics de Performance Energétique
- Suivi du marché achat des énergies :
 - Monter et suivre les dossiers gérés par le SDEEG, suivre les groupements de commandes pour l'achat des énergies, communication du périmètre concerné et participation aux réunions d'informations.
- Mettre en en place des outils de contrôles de suivis et communication.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2022.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Technicien énergie au sein de la Direction des Bâtiments et de la Transition Énergétique relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à compter du 1er décembre 2022,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 23 : Convention de partenariat avec les collèges Henri Brisson et Victor Louis

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Depuis février 2022, le service Animation Sportive a agrandi son périmètre d'intervention en développant un projet social et éducatif s'appuyant sur des actions itinérantes à destination des jeunes résidant dans les quartiers de veille éducative prioritairement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'animation socio-sportive, et du développement des partenariats avec les différents services et structures implantés sur le territoire, il vous est proposé de mettre en place un partenariat entre la collectivité et deux établissements scolaires : le collège Henri Brisson d'une part et le collège Victor Louis d'autre part.

Ce partenariat a principalement pour objet de faire intervenir des animateurs socio-sportif du service « Animation Sportive » de la ville au sein de ces collèges (durant la pause méridienne), en proposant aux élèves la pratique de différents sports ainsi que des activités socio-culturelles.

Quatre objectifs sont ainsi poursuivis :

- Favoriser l'épanouissement personnel des jeunes
- Permettre aux jeunes de développer des valeurs citoyennes et le savoir-vivre ensemble
- Faciliter la mixité sociale et de genre entre les jeunes
- Etablir et stabiliser un rapport de confiance entre les jeunes et les animateurs.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions de partenariats en pièces jointes ».

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 17 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à M. SALLABERRY), M. GIRON (procuration à Mme HELBIG), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme FRICOT (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : M. CAZABONNE, M. HANOTIN

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Danièle CASTAGNERA

N° 24 : Convention de partenariat avec l'association de formation BAFA « VALT »

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives, expose :

« Depuis 2009, le service Jeunesse et Vie Étudiante propose chaque année un calendrier de formations BAFA dont le coût négocié permet aux jeunes talençais un accès facilité à cette formation.

Dans l'objectif de répondre à une évolution des besoins des jeunes et à une réflexion des différents acteurs sociaux du territoire, il vous est proposé de passer une convention de partenariat avec l'association VALT formalisant ainsi les nouvelles modalités du dispositif BAFA à Talence.

La Collectivité a notamment intégré dans cette nouvelle convention, outre le coût négocié et différencié pour les jeunes talençais, des facilités et échelonnement de règlement, la possibilité de règlement en Chèques Vacances, l'accompagnement sur la mobilisation d'aides à la formation (CAF, région, état, etc..) et la dispense d'avance de frais par l'organisme de formation pour les jeunes éligibles aux différentes aides, sur présentation de garanties.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir habilitier monsieur le Maire à signer avec l'Association VALT la convention en pièce jointe, étant précisé que cette dernière prendra effet à sa date de signature jusqu'au 31 juillet 2023, avec la possibilité d'être renouvelée à deux reprises ».

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 octobre 2022**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY